

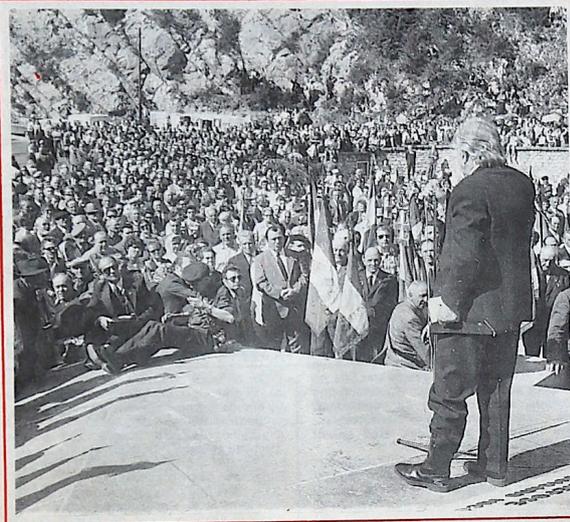
Une grave  
affaire  
en Gironde  
Notre article  
en page 6

# LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

**FRANCE D'ABORD**  
FONDÉ DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris  
N° 983 - JUIN 1989

## L'A.N.A.C.R. : LE TORTIONNAIRE FRANÇAIS



Le 13 mai 1973, au col de Cerdon au pied de l'admirable monument, se rassemblèrent sept à huit mille résistants (notre photo). Ils réclamèrent le châtimement de Barbie et de Touvier. Les participants acclamèrent notre président Jacques Debu-Bridel quand il lança : « Nous n'admettons pas que la Justice rentre au fourreau quand il s'agit de BARBIE et de TOUVIER ». Nos articles en page 4 et 5

### PAUL TOUVIER EST PLUS COUPABLE QU'UN TORTIONNAIRE « ALLEMAND »

**E**n arrêtant Paul Touvier, le colonel Recordon et ses gardes — qu'il convient de féliciter — ont d'ores et déjà provoqué des remous bien intéressants à observer pour les résistants.

Ont d'abord fusé les gros mensonges : ce serait illégal, puisque le président Pompidou avait fait grâce à Touvier de toutes ses peines. NON : de l'interdiction de séjour consécutive à ses deux condamnations à mort pour crimes de guerre — prescrites par-il — et de la confiscation de ses biens. Il avait d'ailleurs expliqué avec une véhémence rare sa volonté de faire tomber sur l'époque « le voile de l'oubli ». Mais depuis 1981 Touvier est inculpé de crimes contre l'Humanité, crimes imprescriptibles, et un mandat d'arrêt a été lancé.

Puis vint la pitié : un homme aussi âgé ! (Quel âge avaient ses victimes sous l'occupation ? Quel âge les survivants ?) Un journal du soir dont il suffit généralement de regarder les titres pleura même pleine page sur la vie clandestine des enfants (les pauvres petits ! Le plus jeune a 39 ans et n'est bien sûr inculpé de rien...).

Autre carte : la pureté du personnage, sa foi (qui pourrait supposer un repentir, mais ce serait se faire une illusion...). Oublie-t-on ses activités dans les milieux de la prostitution avant et pendant la guerre et dans les gangs d'après la Libération ? C'est lui qui donna les détails à Mgr Duquaire dans l'enregistrement que nous avons publié en 1973.

Surgit alors, de la part de son avocat, la considération inattendue : impossible de juger puisque tous les magistrats et défenseurs sont trop jeunes pour avoir connu l'époque. L'argument plaira à ceux qui tous les jours font le procès des protagonistes de 1789.

Mais les questions essentielles sont ailleurs. D'abord, qui protège Touvier ? Ecclésiastiques (souvent intégristes) ou pas, ils ne sauraient évidemment échapper à la responsabilité de leurs actes. Mais il ne faut pas oublier que le général Paul Grossin qui eut à connaître du contre-espionnage, a dit : « Nous savions très bien où il était logé... » Ni que Touvier arrêté dans la vieille affaire du « Plan Bleu » s'évada, sans trop de mal dit-on, du... ministère de l'Intérieur.

Deuxième question : pourquoi une telle protection ? Que sait Touvier ? Que détient-il ? Qui peut-il faire chanter ? Peut-être les réponses figurent-elles dans les archives saisies par les gendarmes au monastère intégriste de Mézières-en-Brenne, dans l'Indre et au Prieuré St-François de Nice (vingt dossiers dont il « ne se séparait jamais »).

Nous avons un souhait prioritaire : savoir un jour la vérité. Si quelque tremble, ce ne peut être que parmi les complices encore ignorés de la Milice.

Quant à nous, tout fut dit depuis le premier jour. Mais répétons l'essentiel. Il fallait juger Klaus Barbie, le tortionnaire allemand. Rien ne saurait justifier que l'on escamote le procès du tortionnaire né en France. Aux crimes contre l'Humanité s'ajoute pour lui le préable de TRAHISON. Nous n'avons jamais séparé les deux complices. Il importe pour l'Histoire et pour la morale que ne les sépare pas la cour d'assises de Lyon (de Lyon et non de Paris, les crimes devant être jugés sur les lieux où ils ont été commis). C.F.B.

### POUR UN PROCES HISTORIQUE ET PEDAGOGIQUE

L'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, composée de résistants de tous mouvements et de toutes familles de pensée, n'a cessé de mener campagne pour le juste châtimement du chef de la Gestapo de la région lyonnaise, Klaus Barbie et de son complice de nationalité française, Paul Touvier, chef du 2<sup>e</sup> service de la Milice pour la même région (1).

Klaus Barbie a été retrouvé et jugé. L'A.N.A.C.R. n'a jamais cru à la légende du décès de Paul Touvier. Les faits lui donnent raison puisque le personnage vient d'être arrêté, ce 24 mai 1989.

Complètement étrangère à toute recherche de « sensationnalisme », l'association émet gravement le vœu que du futur procès de Paul Touvier se dégagent les mêmes enseignements historiques, pédagogiques et civiques que du procès de Klaus Barbie.

Inculpé de crimes contre l'Humanité, Paul Touvier doit être jugé selon la définition complète de ces crimes, donnée par la Cour de cassation à propos de Klaus Barbie, que les victimes aient été désignées en raison de considérations raciales ou de leur opposition, sous quelque forme que ce soit, à la volonté d'hégémonie hitlérienne. Pour que justice soit complète, il faudra que le procès fasse également la lumière sur les complicités dont a bénéficié un tel personnage pendant près de 45 ans.

24 mai 1989, 14 h

(1) Rassemblements de Salon-de-Provence, de Clunay, et le 13 mai 1973, de Cerdon (Ain) où participèrent 7 000 résistants.



6 juin 1944 :  
Il y a 45 ans,  
les alliés  
débarquaient  
en Normandie !

### Enfin, le diapofilm de l'A.N.A.C.R. !

Le diapofilm de l'A.N.A.C.R. évoquant la Résistance dans la Seconde Guerre mondiale va être prêt dans quelques semaines. Il est envisagé un tirage permettant de fixer le prix de vente à environ 350 F. En attendant les bons de commandes vous pouvez déjà retenir vos premiers exemplaires.

## LA FORCLUSION SUR LE TITRE C.V.R. SUPPRIMEE PAR LA LOI

Voici le texte de la loi promulguée le 10 mai dernier par le président de la République après son adoption par le Sénat (6 avril 89) et l'Assemblée nationale (2 mai 89) :

Loi n° 89-295 du 10 mai 1989 relative aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté, le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - Toute personne voulant faire reconnaître ses droits à la qualité de combattant volontaire de la Résistance définie par l'article L. 262 du code des

pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre qui n'avait pas présenté une demande dans les délais antérieurement impartis et qui ne remplit pas les conditions nécessaires pour bénéficier de la réouverture des délais prévue par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 75-725 du 6 août 1975, auquel l'article 18 de la loi n° 86-76 du 17 janvier 1986 portant diverses dispositions d'ordre social a donné valeur législative, peut présenter une telle demande à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Art. 2. - Un décret pris après avis du Conseil d'Etat précise les conditions d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 mai 1989.

Par le Président de la République :

François MITTERRAND

Le Premier ministre,

Michel ROCARD

Le secrétaire d'Etat

chargé des Anciens combattants

et des Victimes de guerre,

André MERIC

Après cet important succès pour les résistants, il est nécessaire que nous restions très vigilants afin que les textes d'application n'annulent pas pour un certain nombre de résistants authentiques les dispositions de la loi.

## « AMIS

### DE L'A.N.A.C.R. »

(Le message de Patrick Berthoumieu)

« Accédant volontiers à la demande des anciens camarades de la Résistance, dont les rangs s'éclaircissent d'année en année, et qui bientôt ne seront plus là pour dire et commémorer cette page d'histoire de notre pays, je tiens à apporter devant cette stèle mon message personnel, qui se veut en même temps un appel à la jeunesse à prendre le relèvement, et assurer ainsi l'indispensable pérennité du souvenir et de l'histoire. 44 ans après, votre présence à tous nous montre avec éclat, que malgré les déclarations solennelles d'un maréchal de France, depuis condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi, les Français n'ont pas la mémoire aussi courte qu'il voulait bien le dire.

Faire connaître le passé, c'est se donner des armes pour le présent et pour l'avenir. Cette mission importante que se sont assignés les Anciens Résistants regroupés au sein de l'ANACR est déjà la vôtre.

Rassembler les hommes et les femmes de toutes opinions et de toutes convictions sur un terrain commun, celui de vivre dans un monde en paix, droit cherement acquis et malheureusement toujours menacé.

Comment ne pourrions-nous pas y souscrire, car préserver les idéaux de la Résistance, c'est préserver notre avenir et celui des enfants...

En nous dressant comme les défenseurs de l'histoire de la Résistance et de la déportation, nous faisons revivre l'histoire toute entière, afin que les générations d'aujourd'hui ouvrent des yeux plus avertis sur les événements qu'elles vivent. C'est ainsi que l'histoire rejoint l'instruction civique qui doit former les citoyens.

Et c'est dans ce sens que le comité Nord Allier de l'ANACR et la section de Moulins de la FNDIRP ont décidé de remettre aux collèges de Bourbon et Lucry Lévis, lors de la prochaine rentrée scolaire, une documentation audiovisuelle à l'intention des élèves. Des contacts sont également établis par les collèges de Cosne d'Allier et de Vallon en Sully.

Pour conclure je ferai mien ce qu'écrivait dernièrement la fille d'un ancien résistant de « Chaque fois que je me recueille devant une stèle ou un monument je pense aux paroles de ce chant : « Ici, chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait... Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place... »

Alors, alors je dis qu'à l'heure actuelle où des résurgences hideuses du fascisme et du racisme reprennent pied sur la terre de France, jeunes gens et vous, enfants et petits-enfants de résistants, il faut prendre conscience que la Résistance est là, toujours vivante et vigilante pour vous permettre de vivre tranquille dans un pays libre... »  
(Cérémonie du combat de Bouillol - Allier)

### Nos deuils

#### Pierre Paraf

Pierre Paraf est décédé le 18 mai, dans sa 96<sup>e</sup> année. Jusqu'au dernier jour, il aura fait l'admiration de tous, par sa lucidité, sa combativité, son entière disponibilité et sa généreuse fidélité à toutes les options de sa vie.

Ancien rédacteur en chef de la radio, écrivain et journaliste, il fut un courageux combattant de Verdun, deux fois élu, puis combattant volontaire de la Résistance, médaillé de la Résistance, il avait été fait commandeur de la légion d'honneur. Membre depuis la première guerre de l'ARAC, il était depuis la Libération un très fidèle adhérent de l'ANACR, à laquelle il ne manqua jamais de manifester sa sympathie et sa solidarité. Tous ont également le souvenir de sa participation aux luttes anti-racistes.

De telles vies, toutes droites, sont pour les survivants un stimulant exemple de la fidélité qui les maintient sur la brèche.

## FMAC : les prolongements de Manille

Dans le dernier bulletin de la Fédération mondiale des anciens combattants (liaison) nous lisons notamment :

« Le texte de la résolution 24 « Interdiction des armes chimiques » a été distribué par l'intermédiaire du gouvernement français à toutes les délégations et à la presse lors de la Conférence internationale qui s'est tenue à ce sujet à Paris du 7 au 11 janvier dernier. La Déclaration finale qui a été adoptée par la Conférence reflète les préoccupations exprimées dans cette résolution. (cf. ci-dessous).

De leur côté, nos associations membres néerlandaises se sont préoccupées de faire distribuer la résolution 16 « Préserver la vie sur la terre » aux chefs d'Etat et ministres participant à la Conférence sur la pollution atmosphérique qui s'est déroulée à La Haye le 11 mars dernier et qui, elle aussi, a abouti à une série de recommandations importantes allant dans le sens des souhaits exprimés dans la résolution.

Au cours de la réunion qu'elle a tenue à Altann (République fédérale d'Allemagne) la Commission permanente des affaires européennes a examiné les possibilités de mise en œuvre de la résolution 7 « Assistance aux nouvelles victimes de la guerre » et a fait un certain nombre de propositions à ce propos.

En dehors de ces actions particulières, les résolutions ont été bien entendues largement diffusées au plan international par nos soins et, d'après les informations que nous avons reçues, dans de nombreux pays au plan national par l'intermédiaire des associations membres ».

### L'application de l'acte unique européen

Sur ce sujet, le bulletin de la FMAC s'exprime ainsi :

« Un large échange de vues a eu lieu sur les

conséquences éventuelles, en ce qui concerne la législation des anciens combattants et victimes de guerre, de l'entrée en vigueur en 1993 de l'Acte unique européen. Il a été souligné à ce propos que si ce problème intéresse directement les anciens combattants des pays membres de la communauté économique européenne, il peut avoir également des répercussions dans d'autres pays européens et même dans d'autres régions du monde. Les participants ont exprimé à ce propos la nécessité que soit respecté fermement le principe selon lequel toute harmonisation des législations doit s'effectuer par une progression vers les dispositions les plus favorables et non par un alignement vers le bas. Devant l'importance de la question, il a été décidé que le Groupe de travail sur les affaires sociales ainsi que celui sur la coopération européenne tiendraient une réunion à Malte, immédiatement après celle consacrée à la sécurité dans la Méditerranée ».

## Conférence de Paris sur les armes chimiques

Palais de l'UNESCO, Paris 7-11 janvier 1989

### Déclaration finale (extraits)

1) Les Etats participants sont décidés à faire progresser la paix et la sécurité internationales dans le monde entier conformément à la Charte des Nations Unies et à promouvoir des mesures effectives de désarmement. Dans ce contexte, ils sont résolus à prévenir tout recours aux armes chimiques en les éliminant complètement. Ils affirment solennellement leurs engagements de ne pas utiliser d'armes chimiques et condamnent un tel emploi. Ils se déclarent à nouveau profondément préoccupés par les violations récentes telles qu'elles ont été établies et condamnées par les organes

compétents des Nations Unies. Ils approuvent l'aide humanitaire accordée aux victimes de l'utilisation des armes chimiques...

3) Les Etats participants soulignent la nécessité de conclure à une date rapprochée une Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction. Cette convention sera universelle, générale et d'application effectivement vérifiable. Elle devrait être de durée illimitée.

Dans ces conditions, ils soulignent la nécessité d'assurer dès que possible la conclusion et l'entrée en vigueur de la Convention,

qui sera établie sur une base non discriminatoire. Ils jugent nécessaire qu'entretemps, et conformément à l'objet de la présente déclaration, chaque Etat fasse preuve de maîtrise et de sens des responsabilités...

6) Les Etats participants, rappelant le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement en 1978, soulignent la nécessité de poursuivre avec détermination leurs efforts en vue d'assurer un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, de manière à garantir le droit de tous les Etats à la paix et à la sécurité.

## L'U.F.A.C. aux candidats à l'élection européenne

L'Union Française des Associations de combattants, qui regroupe 51 associations représentant le mouvement ancien combattant français, s'adresse aujourd'hui à vous avec le souci de vous faire part de ses sérieuses préoccupations quant à certaines conséquences possibles de l'acte unique européen.

Au plan du droit à réparation reconnu par la Nation française aux anciens combattants et victimes de guerre, vous n'êtes pas sans savoir la disparité existant entre les divers pays de la communauté européenne.

La France dispose d'une situation originale en la matière, s'appuyant sur la « Charte du combattant » et des structures spécifiquement françaises tels le secrétariat d'Etat aux anciens combattants et l'office national des anciens combattants (O.N.A.C.) auxquels les anciens combattants et victimes de guerre attachent une grande importance.

Par ailleurs, sous prétexte d'harmonisation des législations, les anciens combat-

tants et les victimes de guerre français ne sauraient accepter que leur législation des pensions, leurs retraites du combattant, leurs rentes mutualistes anciens combattants bonifiées par l'Etat, etc., soient révisées à leur détriment.

Nous savons, à travers nos nombreux contacts avec les mouvements anciens combattants des autres pays de l'Europe concernés que de telles questions se posent aussi hors de nos frontières.

En un mot, les anciens combattants et les victimes de guerre de notre pays sont inquiets et se refusent à ce que l'harmonisation des législations des Etats participant au parlement de Strasbourg aboutisse à un abandon des réglementations existantes.

Par conséquent, si ajustement il doit y avoir, qu'il permette — pour le moins — à tous les anciens combattants et les victimes de guerre de bénéficier des meilleurs acquis des législations nationales existantes.

Sur un autre plan, d'ailleurs inséparable de ce qui précède, l'U.F.A.C. se préoccupe aussi du devenir des rapports entre les peuples et fait totalement sien le document final de la Deuxième rencontre mondiale des anciens combattants qui s'est déroulée à Vienne (Autriche) en décembre 1986 (ci-joint un exemplaire de ce document).

L'Europe que nous souhaitons est une Europe généreuse, respectant les valeurs nationales et l'indépendance de chaque peuple. Nous voulons une Europe pacifique, solidaire et fraternelle, se forgeant dans la coopération mutuelle, où les économies résultant d'un désarmement général, simultanément et contrôlé permettraient dans la paix — l'amélioration du sort de tous les peuples et particulièrement des plus défavorisés. Nous voulons une Europe riche de son économie, de sa culture, de son histoire, mettant toutes ses ressources au service des progrès de toute l'humanité.

Paris le 18 MAI 1989

## Réunion de la « délégation du bureau » de la F.I.R.

La « Délégation du Bureau » de la Fédération Internationale des Résistants (FIR) s'est réunie les 18 et 19 avril 1989 à Madrid sous la présidence de son président, av. Ariado Banfi (Italie) et avec la participation de Robert Vollet, vice-président.

A toutes les réceptions, les représentants officiels ont exprimé leur satisfaction sur le fait que la FIR tienne sa réunion en Espagne et ont souligné l'esprit servant la compréhension entre les peuples de cette rencontre.

C'est avec compassion et consternation que la Délégation du Bureau a pris connaissance des informations de ses hôtes espagnols concernant les problèmes toujours ouverts de la reconnaissance morale et de l'assistance financière des anciens résistants et victimes du fascisme.

Dans la capitale de l'Espagne qui, après les terribles années de la dictature de Franco, s'est engagée sur le chemin de la démocratie, nous avons rappelé la lutte courageuse des Espagnols et de leurs alliés pour la défense de la démocratie mais aussi les événements qui ont conduit à l'effondrement de la République et à l'oppression du peuple espagnol :

- les interventions massives des forces armées de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste,
- les bombardements terroristes de la « Légion Condor » nazie envers la population civile espagnole et, en dernier lieu,
- la politique néfaste de « non intervention » qui a permis à l'Allemagne nazie et à l'Italie fasciste de lancer un ballon d'essai pour la Seconde Guerre mondiale...

Dans son analyse du développement politique en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la « Délégation du Bureau » a constaté unanimement qu'après la période de la guerre froide, mettant en péril la paix, ces mesures ont enfin été prises et de premiers pas effectués pour garantir un développement pacifique et la sécurité des peuples...

La « Délégation du Bureau » a exprimé sa satisfaction quant à un tel développement mais aussi sa préoccupation face à l'annonce de la modernisation des fusées à courte portée et de la fabrication de nouvelles armes chimiques, à l'encontre de la décision de la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques, qui déclencherait une nouvelle spirale dans la course aux armements.

La FIR est également préoccupée par l'existence persistante de foyers de crise menaçant la paix dans le monde, au Proche-Orient, au Liban et dans les territoires occupés par Israël. C'est pourquoi la FIR renouvelle sa demande de convoquer une conférence internationale sur le Proche-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées.

La nécessité d'une telle conférence internationale sur le Proche-Orient a été confirmée par la délégation de la FIR qui s'est rendue en Israël sur mandat du X<sup>e</sup> Congrès de la FIR (Athènes, mai 1987), pour s'informer sur place de la situation et faire part des prises de position de la FIR dans des entretiens avec des représentants des parties intéressées.

La « Délégation du Bureau » a également renouvelé le souhait pressant des anciens résistants, combattants et victimes rassemblés dans la FIR, de voir les deux grandes puissances arriver le plus rapidement possible à la conclusion d'un accord sur la réduction des forces stratégiques et faire un nouveau pas effectif sur la voie vers un désarmement général.

## Votre convalescence - votre séjour de repos à Penne d'Agenais

Le Congrès national de Blois a pris acte de la situation nouvelle dans laquelle se trouvent non seulement le centre « Delestrait-Fabien », mais l'ensemble des centres de convalescence et de repos qui existent en France.

L'évolution de la médecine et de plus les mesures administratives et budgétaires prises dans le domaine de la santé ont entraîné une réduction générale des séjours de convalescence tant en nombre qu'en durée. Un certain nombre de centres ont déjà dû fermer.

L'ANACR a pensé — le Congrès national le manifesta avec élan — qu'il convenait de faire tout le possible pour que les résistants

lèguent à la population de la région et aux générations qui nous suivront une réalisation sociale peut-être ambitieuse, mais à coup sûr nécessaire : la création d'un bloc médicalisé comprenant une section de rééducation cardiaque et une section de rééducation respiratoire, le centre de convalescence étant réduit en raison des circonstances, mais maintenu. Ainsi les résistants confirmeront-ils leur vocation de servir la collectivité. Les plans sont déposés et à l'étude. Une longue procédure va suivre. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en attendant, le Centre continue à fonctionner.

Le centre « Delestrait-Fabien », parce qu'il est une œuvre de la Résistance présente pour nos camarades des avantages thérapeutiques certains, si l'on tient compte de l'intérêt évident que présentent pour le succès d'une cure de repos ou l'heureuse conclusion d'une convalescence le milieu ambiant et le caractère spécifique de l'environnement. Le fait de se trouver entre camarades de même combat, de rencontrer la compréhension nécessaire à la pathologie particulière des anciens résistants, sont des éléments que nous ne devons pas négliger.

Destiné à son origine aux blessés et malades de la Résistance et aux rescapés des

campes de concentration, le centre est maintenant ouvert à toutes les personnes des deux sexes qui, sur prescription médicale, ont besoin de repos et de convalescence et sont titulaires d'une prise en charge.

Un grand parc, des prés, des allées aménagées, en font une « Maison pas comme les autres ». L'aménagement intérieur donne une grande place au repos. L'équipe médicale assure des soins de qualité. Cet ensemble constitue une œuvre sociale, placée avant tout au service des anciens combattants de la Résistance.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Maison de repos et de convalescence Delestrait-Fabien, château de Ferré, 47140 Penne-d'Agenais. Tél. : 53.41.20.09

# La nouvelle loi : ce qui est acquis ce qui reste à régler

L'Assemblée nationale a adopté lors de sa séance du 2 mai 1988 le texte du projet de loi relatif aux conditions de reconnaissance de la qualité de combattant volontaire de la Résistance, qui avait été voté le 6 avril dernier par les sénateurs. Aucun député n'a voté contre, Robert-André Vivien et Xavier Deniau s'abstenant. Le texte adopté par le Sénat (voir page 1) n'a subi aucune modification.

Quelle est la situation présente ? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ? Quelles sont les perspectives qui s'ouvrent devant nous ?

## Suppression de la forclusion

La forclusion de fait qui était opposée aux demandes du titre de CVR est supprimée par la loi. Il s'agit là, comme nous l'avons déjà souligné, d'une importante victoire morale pour l'ANACR, pour ses comités qui sont intervenus avec persévérance auprès des parlementaires pour que justice soit rendue aux Résistants, et pour l'ensemble des associations et organisations, notamment l'UFAC, qui à nos côtés n'ont pas accepté que les Résistants soient la seule catégorie de combattants « enfermée dans un défilé » pour reprendre l'expression de M. Méric lors du débat à l'Assemblée nationale.

## Le décret d'application

L'article 2 de la loi votée par le Parlement sur la qualité de CVR stipule très succinctement : « un décret pris après avis du Conseil d'Etat précisera les conditions d'application de la présente loi. »

Contrairement à l'usage parlementaire, — comme nous l'avons souligné en rendant compte du débat au Sénat — M. André Méric a tracé devant les députés les grandes lignes du décret dont les dispositions fixeront les conditions d'application de la loi. Voici les indications qu'il a données : « Il faut, je le répète, le témoignage de deux personnes titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Pour une plus grande garantie, l'un d'eux au moins devra pouvoir justifier de services homologués. L'autre témoin qui ne pourrait pas répondre à cette obligation pourra avoir

obtenu sa carte sur la base de témoignages à condition que ses témoins aient été eux-mêmes dûment homologués. »

Soyons clair : nous considérons que ces exigences sont non seulement inacceptables, mais encore qu'elles ne présentent aucune garantie supplémentaire d'authenticité des témoignages. Elles institueraient une nouvelle forclusion de fait empêchant des Résistants incontestables de témoigner pour leurs subordonnés ou leurs camarades de combat. C'est ainsi que des membres du Conseil National de la Résistance ne seraient plus habilités à rédiger des attestations.

Comme nous l'avons déjà souligné, M. Méric lui-même s'est élevé contre « la division des Combattants volontaires de la Résistance en deux catégories... » selon que leurs services ont été ou non homologués par l'autorité militaire. Et nous re prenons la même question : « Comment peut-on séparer contre cette division et demander qu'elle soit appliquée aux attestataires ? »

Les mesures préconisées présentent, contrairement au but recherché, un caractère évident d'inefficacité qu'il est facile de démontrer.

1- Personne ne peut prétendre ou démontrer que le fait que des attestataires soient titulaires d'une homologation de leurs services par l'autorité militaire présente une garantie supplémentaire quelconque d'authenticité.

2- Au contraire, cette disposition pourrait provoquer certaines fraudes : des requérants renonçant à certains témoignages exacts seraient susceptibles de s'adresser à des titulaires d'une homologation, mais ne les ayant pas connus dans la clandestinité...

En réalité, des moyens de contrôle sérieux existent. Des archives ont été constituées, qui ne l'avaient pas encore été au lendemain de la Libération ; et les pouvoirs publics disposent toujours de l'art. 161 du Code pénal qui permet de réprimer les agissements des falsificateurs.

Enfin, répétons-le, pourquoi ne pas remettre en activité, comme nous le proposons, la Commission de Révision des titres ?

## Les garanties et les dispositions prévues au décret d'application

M. Jean Proveux, rapporteur :

« ... La procédure sera extrêmement complète et complexe, ce qui doit apaiser les craintes légitimes de celles et de ceux qui refusent justement une dévalorisation du titre.

Première garantie, les demandes seront examinées successivement par une commission départementale, puis, quel que soit l'avis de celle-ci, par une commission nationale. Le secrétaire d'Etat lui-même jugera de façon définitive de la délivrance du titre.

Deuxième garantie, les témoignages qui devront permettre aux postulants de voir reconnaître leurs titres doivent être précis, circonstanciés, concordants, et ne pas être contredits par des témoignages ou déclarations antérieures.

Troisième garantie, dans tous les domaines de la loi, les fausses attestations, les faux témoignages sont passibles de sanctions et, dans ce cas, elles seront graves.

Quatrième garantie, le secrétariat d'Etat souhaite que le double témoignage soit requis. Les témoins devront avoir le titre de combattant volontaire de la Résistance, l'un d'entre eux au moins pouvant justifier de services homologués par l'autorité militaire.

Cette dernière garantie peut poser toutefois un problème car s'il ne faut pas dévaloriser le titre, il ne faut pas non plus passer d'un excès dans l'autre et risquer en particulier de refuser le titre de combattant volontaire de la Résistance à un homme ou une femme bénéficiant, par exemple, de deux témoignages de membres du Conseil national de la Résistance — il y a des noms ô combien glorieux : Chamberlain, Meunier, Daniel Mayer qui, pour des raisons bien connues sur le plan historique, n'ont pas pu obtenir la carte de CVR au titre de services homologués. »

M. Jean Laurain, ancien ministre des AC :

« ... Ces conditions d'application de la loi laissent subsister, malgré tout, une certaine inquiétude. Il s'agirait que les attestataires soient homologués par l'autorité militaire. Or les membres de la Résistance intérieure française — les mouvements civils — n'ont pu obtenir leur certificat RIF que s'ils avaient été déportés, internés ou pensionnés. Cela signifie que la plupart d'entre eux, fussent-ils membres du CNR, ne pourraient plus délivrer d'attestations à leurs subordonnés : il y a là un véritable problème. »

M. Théo Vial-Massat :

« ... En imposant, comme vous l'avez dit tout à l'heure, que l'un des attestataires au moins ait obtenu sa carte CVR sur la base de services homologués par l'autorité militaire et que le titre de l'autre attestataire lui ait en tout état de cause été délivré à partir de l'attestation formulée par deux personnes elles-mêmes homologuées auprès de l'autorité militaire, vous réintroduisez, dans une certaine mesure, les forclusions que votre projet se donne pour objectif de supprimer... Monsieur le secrétaire d'Etat, je suis, comme vous, pour des garanties solides concernant la délivrance du titre de CVR : à tel point que j'ai souhaité, dans mon intervention du haut de cette tribune, la remise en activité de la Commission de Révision des titres. On aurait peut-être quelques surprises, car vous savez dans quelles conditions les travaux ont été gelés... »

Je vous demande, Monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas créer deux catégories de titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance en rendant nécessaire la justification, par l'un des deux témoins, de services homologués par l'autorité militaire et, si l'un d'eux ne peut apporter une telle justification, en demandant que la carte de combattant volontaire de la Résistance lui ait été délivrée à partir de l'attestation formulée par deux personnes elles-mêmes homologuées auprès de l'autorité militaire. Une telle distinction est, pour moi, difficilement acceptable.

Je vous demande donc de revoir, je ne dirais pas cette discrimination, puisque le mot vous fait de la peine, mais cette différenciation entre résistants. La Résistance était une, elle était unie, et tous ceux, civils ou militaires, qui se sont battus l'ont fait dans le même esprit. »

## Ce qui n'est pas réglé

La Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale avait adopté trois amendements qui auraient réglé en grande partie les problèmes subsistant entre les pouvoirs publics et les Résistants. Ils auraient, pour reprendre l'expression d'un député, « apuré le contentieux ». Il nous faut regretter que, se prévalant de l'article 40 de la Constitution « aggravation de la charge publique », la Commission des Finances ait rejeté ces amendements, qui ont été soutenus par de nombreux orateurs de toute appartenance.

## Le volontariat

Le premier consistait à faire bénéficier les Résistants du statut de volontaire et par conséquent de la bonification de 10 jours pour l'obtention de la Carte du Combattant (carte « chamois ») conformément à l'art. A-134 du Code des Pensions militaires d'invalidité.

Les députés qui ont évoqué cette question ont été unanimes à considérer que la qualité de volontaire devait être reconnue aux Résistants. La réponse du secrétaire d'Etat sur ce sujet a été assez confuse. Il a reconnu que la réglementation actuelle n'était peut-être pas bien adaptée au combat clandestin qu'était celui de la Résistance. Il a rappelé l'exemple « de l'Armée des Alpes dont les membres ne peuvent bénéficier des dispositions du Code sous prétexte qu'ils ont remporté la victoire sur les Italiens en moins de 90 jours ». Soulignant un certain nombre d'absurdités, il a annoncé que ses services travaillaient à « une étude visant à modifier globalement les conditions d'attribution de la Carte du Combattant... Un projet de loi sur cette question sera soumis au gouvernement très prochainement. »

Face à ces propositions, qui sont un timide pas en avant, notre position reste : les Résistants étaient des volontaires et doivent bénéficier du statut de l'engagé volontaire.

## Les 16 ans

En ce qui concerne le butoir des 16 ans pour la prise en compte des services accomplis dans la Résistance, M. André Méric a indiqué qu'il avait écrit à ce propos à M. Claude Evin, ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, afin qu'il lui indique « quelles mesures il envisageait de prendre ». Voici la réponse de M. Evin : « Votre question a pour objet de faire prendre en compte les périodes de Résistance avant l'âge de 16 ans par les régimes d'assurance-vieillesse de base... Je crois pouvoir dire que, dès lors que l'âge de prise en compte des périodes de Résistance serait de 14 ans — âge de l'obligation scolaire de l'époque — au lieu de 16 ans, une évolution favorable de la législation serait possible. Je m'engage à en saisir le ministre chargé du Budget et le ministre chargé de la Fonction publique ». Il s'agit là d'un engagement du gouvernement qui n'est pas sans intérêt. Nous resterons vigilants afin que les actes suivent les promesses.

Le débat à l'Assemblée nationale, qui a duré près de 4 heures, a abouti au vote de la suppression de la forclusion de fait qui frappait le titre de CVR. Aucun député — aucun — n'a repris les demandes restrictives de M. Jarrot au Sénat. Le vote définitif de la loi est un pas en avant significatif. Pour autant, on ne peut pas considérer que tous les problèmes sont réglés. Loin de là ! Nous devons continuer à expliquer, en premier lieu au secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants, combien les dispositions qu'il a prévues pour le décret d'application sont pernicieuses et inefficaces et combien nous restons attachés à la reconnaissance dans la loi du caractère volontaire du combat clandestin et de la prise en compte des services accomplis avant l'âge de 16 ans. L'hommage unanime rendu par les représentants du peuple au Sénat et à l'Assemblée nationale doit se traduire par des textes rendant enfin justice aux Résistants. J. Weiller

## Rapport constant accord U.F.A.C. - U.N.C.

Les représentants de l'U.F.A.C. et de l'U.N.C. siègent à la Commission de Concertation après débat avec les ministres concernés et soucieux de garantir l'application correcte de la loi de 1948 ayant institué un rapport constant entre les résistants et les pensions de guerre appellent et précisent les propositions présentées au gouvernement le 22 mars 1989 :

- 1- Maintien dans sa rédaction et son fonctionnement actuels de l'article 18 bis du Code des pensions qui malgré ses imperfections, constitue une garantie de base à laquelle les Anciens Combattants et Victimes de Guerre ne sauraient renoncer.
- 2- L'adjonction d'un article L8 ter améliorant les conditions de fonctionnement du rapport constant en assurant le relèvement des pensions de guerre lorsqu'in-

## En tant qu'« ami de l'ANACR »

Tout au long du débat, les positions des diverses associations d'anciens résistants furent évoquées. Il est intéressant de noter que l'ANACR fut la seule nommée citée.

M. Georges Colombier : « Premièrement, mon souhait est que, au-delà des clivages partisans, nous adoptions la démarche que les associations d'Anciens combattants et de résistants attendent des élus responsables que nous sommes. Dire oui à ce projet qui vient d'être voté par le Sénat montre que nous savons travailler ensemble quand la nécessité l'exige.

Deuxièmement, en tant qu'ami de l'ANACR de l'Isère et en ma qualité d'ancien d'AFN, je vous assure que parler aujourd'hui devant vous, monsieur le secrétaire d'Etat, a pour moi une grande signification. Je ne peux oublier, en effet, combien dans mon département de l'Isère, la Résistance a été active, efficace, mais combien aussi elle a souffert dans sa chair. A cet égard, rappelons-nous les combats du Vercors et leur issue tragique.

Troisièmement, à la suite des régimes incessants des associations, le gouvernement a déposé ce projet de loi tendant à lever toute forclusion, et nous sommes favorables à cette démarche... »

## Les passeurs ces « oubliés »...

L'un des trois amendements par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, mais tombant sous le coup de l'article 40 et rejeté par la Commission des Finances, concerne les passeurs.

C'est M. Jean Laurain qui a exposé cet amendement : « Aux termes du 4° de l'article R. 287-1 du code des Pensions, est considéré comme un acte de résistance « le passage, à titre gratuit, de résistants ou de militaires hors du territoire occupé vers la France libre, les pays alliés ou non belligérants... » le passage de personnes pourchassées ou persécutées en raison de leur confession n'est pas, en tant que tel, considéré comme un acte de résistance. Une modification en ce sens de l'article R. 287 devrait conduire logiquement à en étendre le bénéfice à toutes les autres catégories de personnes ayant fait l'objet de poursuites ou de mesures de représailles : opinion politique, origine ethnique ou étrangère, réfractaires aux lois de Vichy - communistes, Espagnols, Polonais, réfractaires au STO, Alsaciens-Mosellans, franc-maçons, internés administratifs, notamment... »

L'ancien ministre insiste pour que soit « régularisée définitivement la situation des passeurs qui figurent parmi ceux qu'on peut appeler les « oubliés » de l'histoire. Il est temps de réparer cet oubli qui est au fond une injustice, la même que celle qui a frappé jusqu'à présent les résistants auxquels on reproche de ne pas avoir fait reconnaître en temps opportun leurs services par l'autorité militaire... »

Interviendront des augmentations de traitements de la fonction publique dans quelque condition que ce soit. Nos propositions visent à définir des clauses de sauvegarde ainsi qu'une méthode fiable et claire. Elles répondent ainsi aux déclarations d'intention du gouvernement.

- 3- Les mandataires du mouvement combattant prennent acte de l'accord qui s'était dégagé lors de la réunion du 22 mars 1989 tendant à fixer au 1<sup>er</sup> octobre 1988 le point de départ de dispositions complémentaires et à créer par la loi une Commission de Contrôle de leur application.
- 4- Enfin, ils rappellent que les deux points d'indice accordés aux fonctionnaires des catégories D, le 1<sup>er</sup> juillet 1987 doivent être également appliqués aux pensions de guerre. Paris, le 9 mai 1989



# LA VIE DE L'ASSOCIATION

## CORSE

### Le baptême du « Danielle Casanova »

Baptisé le 18 mai à Ajaccio, le « Danielle Casanova », dernier né de la flotte de la S.N.C.M. est ensuite entré à Bastia où des milliers de personnes ont ovationné cette magnifique réalisation des chantiers de l'Atlantique : 165 mètres de long, 2 500 passagers et 800 voitures.

Mais c'est sur l'esplanade portuaire d'Ajaccio qu'ont lieu l'imposante cérémonie du « baptême » en présence de très nombreuses personnalités. De nombreux discours y furent prononcés... M. François Piazzia-Alessandri, président de l'Office des Transports de Corse salua le nom que « porte ce magnifique paquebot » un nom que « l'Assemblée de Corse unanime a, à plusieurs reprises, réclamé pour lui. C'est donc bien le nom que l'ensemble de la communauté insulaire a voulu lui donner : celui d'une noble figure de la Résistance... ».

De son côté, le sénateur-maire d'Ajaccio s'est souvenu que le père de celle qui devint, en se mariant, Vincetella Casanova, puis Danielle Casanova, fut son maître d'école.

Née à Ajaccio le 9 janvier 1909, dans une famille originaire de Piana, Vincetella Perenti était fille d'instituteurs.

En 1927, arrivée à Paris, Danielle Casanova suit les cours de l'école dentaire, rue Garancière. Militante des Jeunesses communistes, membre de l'Union fédérale des étudiants, « elle assure encore avec un dévouement mémorable ses tâches professionnelles au dispensaire de Villejuif et de Belleville et dans son cabinet dentaire... ».

La guerre survint, la défaite, l'occupation nazie, « la misère et l'humiliation ». Le 11 novembre 1940, « elle est dans la manifestation ». Le 14 juillet 1941, « elle est au premier rang des 10 000 femmes qui tiennent deux heures, au chant de la Marseillaise », les grands boulevards de Paris occupés.

Elle publie « la Voix des femmes », journal clandestin. Elle anime des comités féminins de lutte, participe à la création des premiers groupes de francs-tireurs et partisans... Arrêtée le 11 février 1943 par la Gestapo, incarcérée à la Santé, « mise au secret, torturée, elle résiste et aide ses compagnes de prison à tenir... ».

Du fort de Romainville où on l'a transférée, elle partira le 24 janvier 1943 pour le camp de déportation d'Auschwitz, infesté par le typhus qui l'emportera le 10 mai 1943... ».

Ses biographies ont relevé d'elle une phrase qu'elle écrivit peu avant sa mort : « N'ayez jamais le cœur serré en pensant à moi. Je suis heureuse de cette joie que me donne la haute conscience de n'avoir jamais failli. « Notre belle France sera libre et notre idéal triomphera... ».

Trois représentantes de l'Union des femmes françaises attendaient, à sa descente de la nouvelle unité de la S.N.C.M., l'une des compagnes de déportation de Danielle Casanova : Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.

Parmi les personnalités qui assistaient à la cérémonie du baptême du « Danielle Casanova » on remarqua notamment la présence de MM. José Rossi, député d'Ajaccio et président du conseil général de Corse du Sud ; Robert Vigouroux, maire de Marseille ; Emile Zuccarelli, député-maire de Bastia ; Dominique Bucchini, maire de Sartène, ainsi que de nombreuses autorités civiles, judiciaires et militaires insulaires.

(extrait du journal Corse Matin)

## SOMME

**Friville-Escarbotin** — Le Comité Vimeu de l'ANACR de Friville-Escarbotin a commémoré le 44<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire sur le nazisme et le fascisme. La présidente, Mme Funten a rappelé le sacrifice de tous ceux qui sont tombés pour défendre notre liberté. Leur sacrifice n'aura pas été vain puisque la Résistance fut l'honneur de la France face à ceux qui voulaient l'asservir ou qui la trahirent. La Résistance, posée et fidèle à elle-même, doit parler d'une même voix...

A l'occasion de cette manifestation, les médailles du combattant 39/45 et du combattant volontaire de la Résistance furent remises à titre posthume aux enfants du D' Delville qui fut un très grand résistant dans notre région. Il n'a jamais accepté la défaite ; il a soigné des aviateurs et des résistants blessés jusqu'à la Libération ; il a fait l'objet d'un témoignage de reconnaissance des gouvernements anglais et américains ; il a été un des membres fondateurs de notre association avec M. Gaillard. Une assistance nombreuse a témoigné sa sympathie à la famille du D' Delville en assistant à cette manifestation du 5 mai.

M. Lepère Louis a fait l'objet de l'attribution de la médaille des porte-drapeaux pour sa fidélité et son dévouement. (corresp.)

## JURA

C'est à Clairvaux-les-Lacs — haut lieu de la Résistance jurassienne — que c'est déroulé, le 22 avril, le congrès départemental de l'A.N.A.C.R. placé sous la présidence de MM. Maurice Emain et Jean-Pierre Deroubaix ces assises se déroulèrent en présence de M. le préfet Roland Hodel, des députés MM. Jean Charropin et Alain Brune, de MM. Louis Mouchet, représentant le bureau national de l'A.N.A.C.R., Maurice Choquet, président des déportés ; Louis Rieux, président de l'U.F.A.C. ; Louis Commare, du Souvenir français ; Jean Soulier, représentant les C.V.R. ; Mme Opnès, directrice de l'office ; ainsi que plusieurs représentants d'associations tels que MM. Robert Bourgeois (Rhin-et-Danube) ; Daniel Quillet (F.N.A.C.A.) ; Camille Morel (A.C.P.G.) ; Alain Harriot, commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Gérard Bailly, conseiller général du canton ; Georges Daloz de Libre Jura, etc.

M. Jean-Pierre Deroubaix ouvrit la séance et passa la parole à Paul Maitre, secrétaire qui donna lecture du « rapport moral ». Il dressa le bilan de l'activité du comité au cours de l'année 1988 et adressa des remerciements à tous les membres de l'association, à tous les résistants pour leur participation et leur présence aux cérémonies diverses du souvenir.

M. Jean Machuron, trésorier, dressa un bilan financier détaillé, faisant ressortir une situation financière saine et satisfaisante.

M. Maurice Emain, dans une courte allocution, devait dire sa satisfaction de se retrouver une fois de plus au milieu d'amis de la Résistance, venus nombreux cette année dans cette même atmosphère, ce même contact et cette même chaleur humaine.

Prisrent également la parole MM. Choquet (déportés) ; Bourgeois (Rhin-et-Danube) ; Quillet (F.N.A.C.A.) ; Soulier (C.V.R.) ; Louis Rieux (U.F.A.C.) et MM. les Députés. Ils furent unanimes pour se montrer vigilants pour la défense des droits, pour la lutte contre les résurgences du nazisme, etc. A près les allocutions de Louis Mouchet et M. le Préfet ce fut la cérémonie au monument aux Morts. Un vin d'honneur fut offert ensuite à la salle des fêtes par la municipalité. M. le maire, le docteur Reubollet, accueillit avec chaleur et des termes élogieux les personnalités et tous les présents. (corresp.)

## INDRE-ET-LOIRE

Lors de son assemblée générale du 9 avril à Cruzilles, l'ANACR a adopté une résolution intitulée « déclarons la paix à toute l'humanité ». Dans ce texte nos camarades affirment :

« Aujourd'hui, un immense espoir se fait jour. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des armes d'une puissance pouvant anéantir la planète sont détruites. Des décisions de réduction importante des armements sont engagées. L'interdiction de la fabrication, de l'utilisation des armes chimiques, la destruction des stocks existants sont envisagées.

Sans nuire en quoi que ce soit à la sauvegarde de la nation, combien les dirigeants de notre pays se grandiraient en prenant toute leur part à cet effort de désarmement, en impulsant ce concert pacifique ouvert par les deux grandes puissances que sont les Etats-Unis et l'Union soviétique, suivis par d'autres nations d'Europe... »

Suivant en cela l'action importante menée par les organisations mondiales d'anciens combattants, résistants, victimes de guerre : « Un monde de paix et de liberté, de solidarité et de fraternité », ce vœu peut et doit être exaucé... » (corresp.)

## Amicale libération PTT

L'amicale « Libération nationale PTT » a tenu son assemblée générale dans la salle des Congrès du ministère des PTT le 28 février 1989. Les soixante-dix participant(e)s ont approuvé sans réserve le rapport du secrétaire général, Camille TREBOSC.

« Libération PTT », malgré le temps qui passe, reste une organisation active. Son livre « La Résistance dans les PTT » a été vendu à plus de 2 000 exemplaires et la diffusion continue. Les Amis de l'A.N.A.C.R. - Libération PTT se renforce avec l'adhésion de représentants de syndicats des PTT auxquels ont appartenu des responsables de la Résistance aujourd'hui disparus.

Il revenait à Jack MOISY, de la direction de l'A.N.A.C.R. de conclure. Dans un exposé très apprécié de l'assistance, J. MOISY mettait en relief le rôle de la Résistance dans l'évolution positive du monde ainsi que des grands problèmes de « la paix, des libertés bien fragiles à protéger sans cesse ».

Un banquet, réunissant 96 personnes, clôturait dans la bonne humeur cette assemblée qui, comme la plupart de nos assises, a démontré la vitalité de notre A.N.A.C.R. (corresp.)

## AISNE

Le 8 avril 1944, il y a 45 ans exactement, vingt sept patriotes, résistants, membres du réseau « MUSCIAN-TELLE » du S.O.E. britannique, et du groupe de sabotage et parachutage F.T.P.F. de Fresnoy-Légrand, étaient fusillés sur l'estrade de la Sentinelle, route de Cambrai à St-Ouvertin.

Le 8 avril 1989, ce douloureux anniversaire était commémoré par une cérémonie du souvenir organisée par le comité local de l'A.N.A.C.R. à la stèle érigée à leur mémoire, à l'endroit même de leur exécution.

Cette manifestation du souvenir a connu un succès plus important que les années précédentes : 30 drapeaux, une foule nombreuse d'amis, M. Le Meur député-maire de Saint-Quentin, des maires de l'arrondissement, Teunissen, président départemental de l'A.N.A.C.R., René Roussel, liquidateur national U.S. - F.N. - F.T.P.F., membre du bureau national de l'A.N.A.C.R., des patriotes et représentants d'associations patriotiques venus manifester par leur présence, leur attachement à l'esprit de la Résistance.

## BOUCHES-DU-RHÔNE

Notre association a tenu son assemblée générale le 12 février à l'hôtel de ville d'Aix-en-Provence.

Après que le secrétaire générale Juez J.M. eut rendu compte dans un rapport succinct de la riche activité de notre comité, le président Clavierie A. insista sur le rayonnement que la Résistance doit maintenir sur la jeunesse et la population, afin que son exemple et l'enseignement historique de son combat ne tombent pas dans l'oubli.

Notre camarade Mongillan commenta avec beaucoup de compétence et une solide documentation (diapositives, documents) les mouvements et la vie des internés du camp-des-milles. Ce qui pouvait être considéré comme une halte transitaire est bel et bien devenu un camp de déportation. Ces hommes venant de 27 nations différentes, étaient rejetés de leurs pays d'origine qui était souvent annexé par l'Allemagne nazie.

La vie de ces internés était tout aussi précaire que dans les camps d'Allemagne ou de Pologne - l'hygiène y était inexistante, la nourriture infecte, la promiscuité insupportable, les sévices corporels et moraux inhumains. N'oublions pas que ce camp d'internés fut livré par Pétain et Vichy aux nazis en septembre 1942, donc avant l'occupation de la zone sud par les Allemands.

Malgré leurs mauvaises conditions de vie, les internés nous ont laissé des fresques et des peintures si belles.

Ces œuvres, à la technique très élaborée, ont une valeur artistique réelle et sont uniques en France. Ainsi elles deviennent, pour nous, non seulement un patrimoine culturel mais aussi la mémoire, le souvenir, d'une époque tragique de notre histoire.

C'est ainsi qu'à l'initiative de diverses organisations juives et des mouvements de la Résistance et de la Déportation de la ville d'Aix, groupes dans un « Comité de sauvegarde du camp-des-milles » il a été possible de faire classer le camp, de faire acheter par la ville d'Aix les locaux qui ont été rétrocédés au secrétariat des Anciens combattants, qui en devient, de ce fait, propriétaire.

## RHONE

L'Assemblée générale de l'ANACR réunissait une nombreuse assistance, le 28 janvier, sous la présidence d'Yvonne Bornet. Maurice Cortay représentait le Comité-directeur, et Joannès Fayard, ancien président du Comité qui réside maintenant en Ardèche, avait ainsi que Madame, répondu à l'invitation du comité et retrouvait ses camarades villeurbannais.

Après le rapport présenté par le présidente, la discussion s'engagea, sur les cérémonies du souvenir, les résultats des challenges, mais aussi et surtout sur la défense des droits, l'action contre les forclusions et les perspectives d'action de l'ANACR.

Maurice Cortay apporta des informations sur le projet du musée de la Résistance et de la Déportation avenue Berthelot à Lyon. Les interventions qui suivirent soulignèrent la nécessité d'obtenir des pouvoirs élus concernés par ce projet, sa réalisation prochaine.

L'Assemblée renouvela et compléta le bureau, affecté par les décès ou la maladie de plusieurs camarades...

Reprenons la conclusion de Mireille Bonney :

L'ANACR de Villeurbanne semble rajeunir, un collectif de travail se met en place, sa présidente nous communique son dynamisme, aucun d'entre nous ne s'en plaint, cette lutte que nous menons pour des droits nouveaux, pour le respect de l'histoire, nous rajeunit... qui s'en plaindrait ?

M. Charles Henu, député-maire, s'était fait représenter par M. Jean Berla à cette assemblée qui ne manqua pas à la tradition du vin d'honneur.

## Une grave affaire en Gironde

L'an dernier, notre journal (n° 972/73 - mai-juin 89) avait évoqué sous le titre « Pour qu'un petit garçon, une petite fille... » la tragédie qui s'était déroulée en avril 1944 dans une localité du département de la Gironde proche de Castillon-la-Bataille, Saint-Philippe d'Aiguille : un couple, Camille et Henriette Peyrat, avait hébergé des résistants. Des troupes aux ordres du gouvernement félon de Vichy, accompagnées de celles de l'Occupant, donnèrent l'assaut contre leur maison dans la nuit du 25 avril 1944. En protégeant ses trois bébés de son corps, Mme Peyrat fut tuée par un éclat de grenade. M. Peyrat fut arrêté et mourut en déportation.

Ces patriotes ont été reconnus « Morts pour la France » par les autorités ministérielles. La majorité du Conseil municipal refusa, en 1982, l'inscription de leurs noms sur le monument aux Morts. Mais le tribunal administratif de Bordeaux a annulé, le 24 octobre 1985, la délibération du Conseil municipal. Malgré la décision de justice, le refus de la municipalité a été maintenu.

Plus grave, le dimanche 23 avril de cette année, l'ANACR de Dordogne-Sud et de la Gironde organisait, comme elle le faisait traditionnellement tous les cinq ans, une cérémonie commémorative à la mémoire des résistants morts pour la libération de notre pays. Or, cette année, le maire prit un arrêté interdisant l'accès au monument aux Morts aux résistants dont les porte-drapeaux sifflaient réquisition à cet effet un détachement composé d'éléments de 4 brigades de gendarmerie de la région. Pierre Michaud, président du comité de la Gironde de l'ANACR, a écrit sitôt après les événements au préfet de la Gironde afin de protester contre cette atteinte à la liberté et pour l'application de la loi et des décisions de justice. La réponse du préfet, si elle se prononce pour l'application de la décision de justice pour l'inscription sur le monument aux Morts, n'est par ailleurs pas très convaincante.

Nous reviendrons sur cette grave affaire dans notre prochain numéro.

## LOT-ET-GARONNE

**Penne-d'Agenais** — Les cérémonies du 44<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, se sont déroulées, cette année par un temps magnifique et ont revêtu une solennité particulière. Elle furent organisées en commun par les municipalités de Penne, de Saint-Sylvestre et du comité local de l'ANACR. Autour des personnalités nombreuses se pressait une foule importante. Parmi celle-ci, nous avons noté la présence de M. Garrouste, député, de M. Lalbat, conseiller général et maire de Saint-Sylvestre-Lot, de M. Pauchon, sous-préfet honoraire, des maires du canton, des représentants de la gendarmerie, du culte, de l'enseignement avec leurs élèves, ainsi que des représentants du monde « Ancien combattants ».

Les cérémonies se sont déroulées, le matin, à Penne, par des dépôts de gerbes aux monuments aux Morts de Port-de-Penne et de Penne, après une messe célébrée à la mémoire des victimes de tous les conflits. Le manifeste de l'UFAC et le message du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, y furent lus par M. Fauche, premier adjoint du maire de Penne et notre ami Paltrix, président de l'ANACR du comité de Penne.

Les mêmes manifestations se sont déroulées, l'après-midi à Saint-Sylvestre, présidées cette fois par M. Lalbat, maire de la commune et dans une ambiance recueillie ; les mêmes messages y furent délivrés par le maire et Jean-Pierre Poupin, délégué ANACR pour Saint-Sylvestre-Lot.

Au terme des cérémonies traditionnelles fut dévoilée la plaque portant le nom d'avenue Jean Moulin, au centre commercial de la Ville.

Tour à tour, M. Lalbat, maire et notre président d'honneur, M. Landry, prononcèrent les allocutions rappelant l'horreur des temps de guerre et les sacrifices des anciens combattants et particulièrement ceux consentis par la Résistance. En cette année du bicentenaire de la Révolution, notre ami Landry, ne manqua pas de souligner la similitude de certaines situations historiques qui se produisirent à cent cinquante ans de distance (1892-1942) et réunirent au Panthéon, Jean Moulin et ses soldats de l'ombre, à Lazare Carnot et les soldats de l'An II. (corresp.)

# LA VIE DE L'ASSOCIATION

## FINISTERE

C'est devant plus de 150 délégués que s'est déroulé le congrès départemental du comité du Finistère, à Chateaulin. Il se déroula sous la présidence d'Yves Riou, président départemental et en présence de M. Gay, directeur du service départemental de l'O.N.A.C.R. représentant M. le préfet; M. Tynevez, maire conseiller, général de Chateaulin, représentant le président du conseil général; M. Burellier, président départemental de l'U.D.A.C.; Robert Cognec, président du groupement des réfractaires et maquisards; Alain Moulez, président des C.V.R.; Jean Olivier, président du comité du prix de la Résistance et de la Déportation; Louis Camus de la F.N.D.I.R.P., représentant madame la présidente empêchée; Jean Lejeune, président de l'A.N.A.C.R. des Côtes du Nord.

Après la lecture du rapport d'activité de l'A.N.A.C.R. depuis le dernier congrès et le rapport financier, le congrès après discussion des rapports et résolutions, procéda à l'élection de son comité directeur.

Puis Albert Ouzoulias vice-président national et délégué pour représenter le bureau national, prononça l'allocation de clôture en insistant sur le droit à réparation mais également sur la vigilance. Puis il termina son exposé par un vibrant appel pour la paix et le désarmement.

Les congressistes se rendirent ensuite au monument Jean Moulin et enfin au monument aux morts de la place du Bataillon Stalingrad où l'on procéda au dépôt de gerbe pendant qu'un pipet de 41<sup>e</sup> régiment d'infanterie rendait les honneurs. Enfin la médaille du combattant volontaire fut remise à Guy Hennebaut, trésorier départemental adjoint par le président Yves Riou. (corresp.)

## LANDES

Les anciens résistants et déportés de la presqu'île de Crozon (Finistère) de toutes appartenances, lancent un appel à tous ceux qui ont participé à la libération de la Bretagne et du Finistère, afin de pouvoir concrétiser par une stèle et une plaque souvenir la reddition le 19 septembre 1944 du général SS Ramcké aux forces françaises de l'intérieur et alliées du général américain Troy H. Middleton, à la pointe des Espagnols en Roscauel (29). Ce projet pourra être réalisé avec l'aide de tous ceux qui voudront bien verser leur obole au comité formé pour ce faire.

(Crédit Agricole, caisse locale de Crozon, place du Champs-de-Foire, B.P. 3, 29160 Crozon. Compte : ANACR, comité édification monument).

## ALPES-MARITIMES

Nice : Le comité directeur de l'A.N.A.C.R. de Nice a adressé une lettre à Mme Simone Rohner, président du Comité d'Union de la Résistance, pour lui suggérer de reprendre les démarches déjà conduites par le C.U.R. auprès de la municipalité de Nice en vue de l'érection d'une stèle dans un lieu public de Nice, à la mémoire de Charles de Gaulle et Jean Moulin. « Ils n'oublient pas que le nom du général de Gaulle a, quatre années durant, symbolisé la lutte contre le tychisme, et contre les occupants fascistes et nazis, et qu'il est venu à Nice au mois d'avril 1945, rendre hommage à « Nice fière, Nice libérée, Nice glorieuse ». Ils n'oublient pas que Jean Moulin, unificateur de la Résistance intérieure, a placé à Nice, dans l'hiver 1943, la base de son action clandestine.

Le comité directeur estime qu'une stèle perpétuant pour les nouvelles générations le souvenir de ces deux grands Français se doit d'être érigée dans un lieu public de la ville et l'allée de la Résistance lui semble le lieu le plus approprié. En conclusion nos amis demandent à Mme la Présidente, « d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du C.U.R. à Nice ».

## Nos lecteurs recherchent

Rinaldo BIGI recherche personnes l'ayant connu dans la Résistance. Il a fait partie du groupe de combat « International » qui était placé sous le contrôle des F.T.P. Les rendez-vous clandestins avaient lieu dans les ateliers de menuiserie rue de Montreuil à Paris. Il recherche particulièrement les camarades RADZINSKY et MORON.

S'adresser au Comité A.N.A.C.R. du Val-de-Marne : 3, place de l'Eglise - 94200 IVRY.

GOMEZ Antonio, alias JUANITO, ancien guerrillero espagnol dans un groupe F.T.P.F. à Louches (Indre-et-Loire) dont le chef était PAUL (a aussi connu JULES des F.T.P.F. de l'Indre) recherche personnes l'ayant connu dans la période 1943-44. Ecrire à Francisco GUZMAN (A.N.A.C.R.), 12, av. Rhin-Danube, 64000 Pau.

## ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Dimanche 21 mai, les résistants se sont retrouvés nombreux à Castellane, pour leurs assises départementales.

La présence de Francis Cammaerts (major Roger) ancien responsable du réseau anglais SOE, entourés de nombreux amis, une forte délégation de partisans italiens (Turin et Curnéo) confèrent à ce congrès une dimension « internationale »...

A la tribune on remarquait M. le Sous-préfet, M. le Maire de Castellane, nos camarades Louis Dauthier, Louis Mouchet, représentant la direction nationale de l'A.N.A.C.R., MM. Francis Arnaud, conseiller-général, Jean Clapier (U.F.A.C.), Albert Chabaud (C.V.R.), Jean Estève (F.N.D.I.R.P.), Thibaudaud (office de A.C.V.G.) Mme Louis Laurens, M. Leopold Comte co-président de l'A.N.A.C.R., Jacques Teysseir (amicale 1<sup>er</sup> régiment bas-alpin des F.F.I.). Dans la salle, parmi l'assistance, on remarquait également de nombreuses figures connues de la Résistance locale, M<sup>mes</sup> et MM. Alfieri, Pierre Girardot, qui intervint sur le mémorial départemental de la Résistance, M. Turrel de Seconnet, Yvette et Roger Isoard de Digne, Michel Jouva, Louis Faure, Moreno, Gaffino (Michel), Paulette Rossi, Francette, Rose Vial, etc. Les comités locaux étaient largement représentés : Sisteron-Manosque, plateau de Valensole et vallée de l'A.S.S.E. de Barrême à Bras d'Asse, Forcalquier.

Francis Cammaerts avec un humour très britannique sut se faire applaudir avec enthousiasme par le congrès unanime. Le délégué Italien Lorenzo Acchiardi s'associa à cet élan de fraternité émuant avec le lyrisme qui caractérise nos amis Transalpins. M. le Sous-préfet clôtura le congrès avec une intervention très appréciée. Après quoi derrière de nombreux drapeaux, en cortège, les congressistes se rendirent au monument aux Morts.

Après l'apéritif offert par la municipalité, les convives se retrouvèrent au grand hôtel du Levant pour un repas copieux et diligemment servi. (corresp.)

## LANDES

Ils ont été très nombreux, les adhérents landais de l'A.N.A.C.R. à se retrouver dans la salle de cinéma jouxtant la mairie de Montfort-en-Chalosse, à l'occasion de leur congrès départemental.

L'ouverture des travaux, le président Henri Ferrand, fit le rappel historique de la Résistance dans le secteur.

Après lui, le rapport Moral présenté par André Pimienta et le rapport financier de Gaston Madray, furent adoptés, à l'unanimité. Ont suivi des exposés sur le concours de la Résistance et de la Déportation par Gilbert Dupau et sur la bataille pour les droits par Jean Lespiau. La résolution générale, qui, à la fin des travaux, fut présentée par Edouard Valery, mettait en exergue les droits des anciens résistants, évoquant la décision de la municipalité de Mont-de-Marsan de réserver un immeuble de la ville au futur musée qui devra concerner toutes les organisations de la Résistance landaise.

Le congrès demande enfin que l'Office national des anciens combattants et veuves de guerre, ainsi que les services départementaux soient maintenus et disposent des moyens indispensables pour remplir leur mission.

Avant le très étoffé et très écouté discours de clôture du délégué national Roger Danoux, le président Ferrand accueillait les invités du congrès parmi lesquels le maire de Montfort-en-Chalosse, M. Camescasse, Mme Ducreux directeur départemental de l'office et les responsables de diverses organisations amies, à savoir MM. Bouyoud pour les déportés, Darblade, pour le 34<sup>e</sup> RI, Béziat pour la brigade Carnot; Froustey pour les Evadés de France; Hourquet de l'A.N.A.C.R. des Pyrénées-Atlantiques et Marticorena pour les déportés du travail.

Après un défilé et pendant la cérémonie au monument aux Morts, MM. Marcel Saint-Martin, de Montfort; Auguste Trichel de Heugas et Jacques Chaurin, de Mont-de-Marsan, ont reçu la croix du combattant et M. André Etcheverry, de Vieux-Boucau, la médaille commémorative volontaire 1939-1945.

## EURE

L'assemblée générale de l'A.N.A.C.R. s'est tenu à Boisseville-Château.

En présence de M. GUENIER, sénateur de l'Eure et de M<sup>me</sup> ABERGEL, maire de Boisseville, une nombreuse assistance discuta des rapports présentés par L. SAVÉANT, président et le secrétaire E. FLOUQUET.

J. WEILLER, délégué du Bureau national apporta les précisions relatives aux droits des anciens résistants, insistant sur la nécessité de la suppression des conclusions et exprimant le vœu que « notre avenir soit plutôt fait d'espoir que d'angoisse ».

A l'issue de la réunion, une motion fut adoptée à l'unanimité et après un dépôt de gerbe au monument et un vin d'honneur offert par la municipalité, c'est autour de tables copieusement garnies que se termina cette journée dans une ambiance de chaude camaraderie. (corresp.)

## MORBIHAN

Depuis le début de l'année, les assemblées générales des comités locaux se sont succédées à Lorient et Lanester, à Hennebont, Carnac, Quiberon, Etel, Languidic, Gourin, Guer... témoignant du dynamisme et la vitalité de l'association.

La Résistance n'aurait pu exister et surtout réussir sans le support de la population, en particulier agricole, et l'association a tenu à rendre hommage aux agriculteurs et leurs familles qui ont logé, nourri les résistants, transporté et caché leurs armes. Plusieurs remises de diplômes ont été effectuées à des agriculteurs ayant particulièrement aidé la Résistance.

On oublie trop, par ailleurs, l'importance du rôle des femmes dans la Résistance, et l'éditorial du dernier numéro de « Ami entends-tu » du Dr Thomas, président départemental, a pour but de le rappeler, avant le solennel hommage que toute la Résistance morbihannaise va rendre le 30 juillet à l'occasion de la cérémonie commémorative du drame de Keryaunff en Bubry où trois jeunes femmes agents de liaison furent fusillées par les Allemands. (Corresp.)

## Amicale des « guerilleros » Espagnols

C'est à Montauban que s'est déroulé le congrès de l'amicale des Guérilleros espagnols F.F.I., les 22 et 23 avril. Participation nombreuse, chaleureuse d'hommes et de femmes qui se souviennent, luttent et veulent s'unir. Leur adhésion collective à l'A.N.A.C.R. fut effective à notre congrès de Blois.

Nos camarades de combat qui échappèrent au massacre des forces nazies et fascistes d'Hitler, Mussolini et Franco trouvèrent pour la plupart un asile dans notre pays et tout particulièrement dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Si la population dans son ensemble fut accueillante par ses traditions hospitalières, les gouvernants français de l'époque leur réservèrent une réception mémorable, avec gardes mobiles, dans des camps de concentration dont les noms resteront à jamais gravés dans les mémoires et notamment : Vernet, Argelès, Gurs et Septfonds près de Montauban.

Nul n'a le droit d'oublier que beaucoup d'entre eux commencèrent à avoir là des contacts avec la Résistance. Ils furent, comme bien d'autres immigrés anti-fascistes, nos frères de combat.

La journée du samedi fut réservée aux débats intérieurs. C'est le lendemain que fut présenté le bureau élu et les personnalités invitées, notamment les délégués des organisations de combattants et de résistants.

Notre camarade Roger Vié, représentant le conseil national, salua le congrès et développa succinctement les objectifs essentiels de notre A.N.A.C.R.

## Amicale du régiment « Soleil »

C'est à M. Martigues que l'« amicale des anciens du 4<sup>e</sup> régiment FTFP « soleil » et du MOI, familles et amis » tiendra son assemblée générale les 24 et 25 juin prochains. Dans leur bulletin de liaison « Le Partisan », nos amis évoquent l'activité de leur amicale, affiliée à l'ANACR. Citons : la dernière assemblée générale avait confié un certain nombre de tâches au bureau qu'elle avait élu :

- préparer la tenue de notre rassemblement à Martigues : c'est chose faite ;
- réexaminer du projet de pèlerinage sur le front de La Rochelle.

Nous proposerons que ce pèlerinage ait lieu à l'occasion de notre rassemblement 1990 qui pourrait se tenir à nouveau à Saint-Georges-du-Bois ;

— réactiver le projet de monument à la mémoire des combattants étrangers tombés pour la libération de la Dordogne ; le Parti-jeu de janvier a fait le point sur l'avancée du projet...

Autre points importants de notre activité menés à bien :

- remise en état des abords de nos stèles de Belvès ;
- établissement en accord avec l'A.N.A.C.R., d'un calendrier fixant les dates des commémorations dont notre amicale a la charge. Ce calendrier a été établi et, jusqu'à ce jour, respecté ;
- projet d'édification d'une stèle au Canadier (Veyrines) à la mémoire de nos camarades espagnols tombés face à la police de Vichy le 16 mars 1944 ; affaire en cours.

L'actualité ayant bouleversé notre sommaire, c'est notre prochain numéro qui évoquera les « chioteiens » dont l'un des soucis semble être de diffuser la Résistance, l'A.N.A.C.R. et son journal.

Notre rubrique « nos deuils » sera publiée dans notre prochain numéro. Que nos lecteurs nous excusent.

## A VOTRE DISPOSITION à ...

### INSIGNE MÉTAL



Pièce	20,00
Par 30 pièces	18,00
MACARONS la planche de 12	10,00
CARTE AUTO PLASTIQUE, indispensable	8,00
PROGRAMME du C.N.R.	10,00
PROCÈS PÉTAINE	6,00
PORTRAIT PIERRE VILLON	6,00
POCHETTE GÉNÉRAL DELESTRAINT, Colonel FABIEN	10,00
ASSIETTE FAÇON ÉTAIN Pierre VILLON	40,00
POSTER adhésif A.N.A.C.R. 3 couleurs Ft. 400 x 180 mm	15,00

### PORTE - CLÉS



— Métal doré, ovale 43 x 33, avec reproduction exacte de l'insigne ANACR (fond blanc + 4 couleurs).

Pièce	30,00
Par 25 pièces	26,00
Par 50 pièces	23,00
Par 100 pièces	20,00

### ASSIETTE FAÇON ÉTAIN



— Ø 220 mm représentant Jean MOULIN, le Général DELESTRAINT et le Colonel FABIEN

Pièce	90,00
Par 5 pièces	80,00
Par 12 pièces	75,00
Par 24 pièces	70,00

### FANION A.N.A.C.R.



— Imprimé recto-verso en 4 couleurs sur tissu avec franges et sigle A.N.A.C.R. cordelette de suspension - indispensable.

Pièce	20,00
Par 5 pièces	18,00
Par 50 pièces	17,00
Par 100 pièces	15,00

## ... l'A.N.A.C.R.

79, rue Saint-Blaise - 75020 PARIS  
CCP 4522 78 M PARIS

## LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris

REDACTION - ADMINISTRATION 79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS  
Tél. : 16 (1) 43.71.64.62 - C.C.P. 4194-42 W PARIS

ABONNEMENTS	
France	35,00 F
Etranger	40,00 F
Abonnement de soutien	60,00 F
Le numéro	4,00 F

CHANGEMENTS D'ADRESSE  
Prière de joindre la bande du dernier numéro reçu et quatre timbres-poste pour frais

Édité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD  
Le directeur : Jacques DEBU-BRIDEL  
Le gérant : Jean FREIRE  
Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 1155 D 73

Imprimerie Média Informatique de Paris  
3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris  
Tél. : (1) 42.02.29.16

# Le concours de la Résistance et de la déportation

## Pourquoi le concours ?

### L'opinion d'un lauréat lyonnais

Sur la raison d'être du Concours, Jean-Christophe Bazin, s'est ainsi exprimé dans le bulletin départemental de l'ANACR du Rhône :

« Nous sommes en ce moment dans une époque charnière (avec) une transmission encore possible du témoignage grâce auquel nous pouvons voir corriger, rectifier nos interrogations par ceux qui ont vécu eux-mêmes les événements.

« Si le concours de la Résistance a autant d'audience auprès de nous, la jeune génération qui n'a pas connu cette période troublée... peut-être est-ce pour la raison évoquée plus haut à savoir que nous avons l'avantage provisoire d'être confrontés à ceux qui ont opté pour la Résistance à l'envahisseur, et pas seulement par les armes, mais aussi la presse, la radio, les tracts, etc... »

« Les résistants de la Seconde Guerre mondiale se sont soulevés contre la totalitarisme du régime hitlérien ; mais en 1989, la flamme de la Résistance ne s'est pas éteinte : l'intolérance, l'apartheid, l'expansionnisme territorial, etc... sont à combattre avec la même fermeté que dans les années 40. »

### Les amis du musée de Lyon

Récemment élu par l'Assemblée générale de l'Association des amis du musée de la Résistance et de la Déportation de Lyon, le Conseil d'administration a ainsi composé son bureau :

Président : Michel Drevon ; secrétaire général : Guy Dufeu ; vice-présidents : Mme Antoine, Mrs Picard, Poncet, Général de Witasse. Secrétaire adjoint : Elic Soullima ; trésorier : Mme Gilberiat ; adjoint : M. Mailler ; conseillers : Mme Brossard, M. Quemont ; commissaires aux comptes : MM. Naliti, Namiand.

Poursuivant la réalisation du Centre d'Histoire qui sera situé Avenue Berthelot, l'Association agit pour améliorer l'actuel musée provisoire de la rue Boileau, qui vient d'ailleurs d'être doté d'un équipement audiovisuel. (Ce musée est ouvert tous les jours sauf lundi et mardi de 10 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h, 5, rue Boileau, Lyon 6<sup>e</sup> - Tél : 78.93.27.93).

Le 30 avril à Drancy (Seine-Saint-Denis) une cérémonie a marqué le début officiel des travaux de construction d'un « observatoire » de l'ancien camp d'extermination situé en cette commune et dans lequel furent internés, avant leur déportation et la plupart du temps leur extermination, environ une centaine de milliers de juifs.

### Haute-Loire :

## La prise en main par notre peuple de son destin

Le 16 mai, au Puy, en la salle Jeanne-d'Arc, furent accueillis et récompensés les lauréats du Prix pour le département de la Haute-Loire. Lucien Volle, maître d'œuvre de la cérémonie, résuma le sens du concours cette année : « Comme si le calendrier voulait lui-même confirmer la filiation attestée par les faits, le 45<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de 1944 se mêle cette année au bicentenaire de la Révolution de 1789. Rappel de deux grands moments de la prise en main par notre peuple de son destin. »

M. l'inspecteur d'Académie devait essentiellement dire aux lauréats : « Retenez, retenez que les héros et martyrs de la Résistance et de la Déportation ont permis que les idéaux, les acquis de la Révolution française, la liberté, la tolérance et le respect d'autrui ne soient pas éliminés des pratiques politiques par les barbares avides de sang. »

M. le directeur de cabinet du préfet se félicita que ce double rappel « marque un refus de l'oubli à l'heure où l'on constate une réapparition de l'intolérance et des tentations extrémistes. » Mme Pubellier, dit au nom du Conseil général que « défendre la France et la République, c'était défendre la dignité de l'Homme ».

## Jean Moulin et Jean Zay dans la lignée de 1789

Le 24 avril, à Paris, avait lieu sous la présidence de M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, la remise des prix du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Louis Blesy et le chanoine Fourcas, tous deux membres du Bureau national de l'ANACR et du jury national du Prix, participaient à la cérémonie.

Porte-parole du secrétaire d'Etat M. André Meric, le directeur de cabinet, M. Boutonnet, rendit notamment hommage à Jean Moulin et Jean Zay. Il rappela l'inspiration puisée par l'un et l'autre dans la Révolution de 1789. Citons notamment ce propos :

« Jeune préfet de Chartres en mars 1939, Jean Moulin déclarait : " Je suis de ceux qui pensent que la République ne doit pas renier ses origines et qu'elle doit ; tout au contraire, se pencher avec fidélité, avec respect sur les grandes heures qui ont marqué sa naissance ". Celui qui allait devenir l'animateur de la Résistance présidait un banquet en l'honneur de Marceau, ce fils d'Eure-et-Loir qui s'illustra lors de la Révolution française.

Cette même année 1939, le gouvernement avait confié à l'un de vos illustres prédécesseurs, Monsieur le Ministre d'Etat, le soin d'organiser la commémoration du cent-cinquantième de la Révolution. Jean Zay, le ministre de l'Education nationale du Front Populaire disait lui-même que " nos compatriotes devaient ainsi pouvoir puiser dans l'évocation de l'œuvre révolutionnaire la force nécessaire à la défense des frontières menacées et du symbole du 4 août ". Arrêté quelque mois à peine après la défaite de 1940, emprisonné 4 ans, il fut arraché de la prison de Riom en juin 1944 et assassiné par la milice.

Le souvenir de Jean Moulin et de Jean Zay, de ces hommes si proches et dont le courage les a conduits jusqu'à la mort, nous habite. »

## Le musée de Montauban

Le musée de la Résistance et de la Déportation, situé dans la maison du Combattant, 33, grand-rue Villeneuve à Montauban, a été officiellement inauguré le 29 avril 1989.

La majorité des documents a pour origine la première exposition itinérante organisée par l'ANACR et la FNDIRP et minutieusement matérialisée par notre camarade André Mas, membre du Conseil national de l'association et président honoraire de la FNDIRP. Elle est classée dans un ordre chronologique avec les thèmes suivants : la montée du nazisme - la collaboration - la Résistance - la Déportation. Une partie rappelle ce que fut la Résistance en Tarn et Garonne. D'autres associations (UNADIF, CVR, Corps Franc Pommiers, Evadés de

France, Corps expéditionnaire en Italie, France Libre) ont enrichi l'exposition avec leurs documents et matériel divers.

Devant une salle comble, M. Gouze, député-maire de Montauban a souligné l'importance de telles expositions ; précieux outils pédagogiques, elles doivent être un espace vivant sans cesse enrichi. A son tour, M. Victor Convoit, préfet du Tarn-et-Garonne s'est réjoui de la création de cet équipement culturel nouveau qui sera la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Il s'est associé à l'appel lancé par le député-maire pour que les souvenirs et les témoignages qui restent nombreux soient rassemblés dans ce musée pour l'enseignement aux jeunes générations.

## Marne : 617 participants

Les collégiens et lycéens du département de la Marne ont pris un bon plaisir dans le peloton de tête des participants au concours de 1989. 617 d'entre eux ont en effet composé. La réflexion sur le parallèle entre 1789 et la Résistance les a inspirés. Ainsi que l'a dit le porte-parole des résistants à la cérémonie de remise des prix : « A travers vos écrits, vous avez démontré que pendant cette longue nuit de l'occupation, par leur sacrifice, leur générosité, résistants et déportés ont gravi les marches de l'autel des

martyrs servant la République. Ils ont vécu l'égalité devant les dangers et la mort, ils ont vécu la fraternité qui ignore tous des différences sociales... ce qui à nos yeux a le plus d'importance et vous toutes et vous tous l'avez très bien compris, parmi les valeurs inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, c'est la liberté, cette liberté qui est une conquête permanente qui ne s'octroie pas mais se mérite chaque jour de notre vie. »

## Pour la mémoire de Georges Pichaud

Dans le premier numéro de son nouveau bulletin trimestriel, le Comité départemental de l'ANACR du Val-de-Marne publie un petit récit suffisamment significatif pour être repris ici. Ce n'est pas de l'histoire « à la Amouroux ».

Le directeur du service de ravitaillement de la Ville d'Ivry reçut un jour la visite d'une religieuse.

« Je suis chargée, lui dit-elle, de recevoir des aviateurs de langue anglaise, j'ai de l'argent, je peux les nourrir, mais je n'ai rien pour les habiller. Pouvez-vous m'aider ? Notre ami ne peut prendre une décision personnelle. Pourquoi venez-vous me deman-

der un tel service ? Je pourrais vous dénoncer ! Vous le pourriez, mais je n'ai d'autre issue alors !... Bien lui dit-elle, revenez demain. Il a rencontré ses responsables, l'a reçue le lendemain, lui a donné les bons dont elle avait besoin, et cela à chaque fois qu'elle en demandait. C'était sœur Marie de la Paroisse d'Ivry Port.

Elle a rendu le dernier soupir en Grande-Bretagne.

Lui, c'était Georges Pichaud, disparu depuis peu. Il fallait le raconter, car pendant l'occupation beaucoup l'ont pris pour un collaborateur. Dormez bien, Georges, nous ne vous oublions pas. »

# Le bicentenaire et la résistance

Dans une interview donnée la veille de sa récente réélection, le président de la République Fédérale d'Allemagne, M. Von Weizsäcker, rappela que peu après la campagne de France de 1940 un historien avait tiré cette conclusion hâtive, de pure inspiration nazie : « Nous avons atteint deux objectifs : nous avons détruit la ligne Maginot et nous avons extirpé 1789 du cœur des hommes. »

La formule n'était pas très juste pour la ligne Maginot, plutôt tournée que détruite et dans laquelle de nombreuses unités furent contraintes à la capitulation par des envoyés de Pétain et Weygand chargés d'appliquer l'armistice hitlérien. Elle était heureusement terriblement fautive dans les locaux de la Chambre des Députés, en reçut le cuisant démenti que l'on sait de la part de Georges Politzer,

plus tard supplicié par Pucheu et ses hommes de main, puis fusillé.

Dans le dernier numéro de « Résistances d'Auvergne », nos camarades de l'ANACR du Puy de Dôme rappellent quelques faits, déjà salués par le Congrès national de Blois, en octobre dernier :

« La Résistance est la fille de la Révolution française de 1789. Souvenons-nous de ces 14 juillet vécus sous l'occupation. Les trois couleurs, le bleu, le blanc et le rouge de l'emblème de la Révolution furent aussi celles qui exprimaient, face à la croix gammée des S.S., l'espérance de la reconquête de la Liberté. Et le jour qui symbolisait la Liberté n'était-il pas le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille ?

Des cocardes tricolores fleurissent ce jour-là aux boutonnières des hommes, tandis que beaucoup de jeunes filles

### Bons de soutien

## 31 mai dernier délai

C'est le 31 mai que s'achève notre campagne de bons de souscription. Tous les bons souscrits et dont les règlements seront parvenus à notre siège à cette date, participeront au tirage, qui se tiendra le 15 juin prochain, d'une série de deux cent vingt cadeaux, dont au choix, un poste de télévision couleur, un magnétoscope, une chaîne hi-fi, et des articles utiles et agréables.

Tous les souscripteurs qui ont joint au règlement des bons souscrits une contribution supplémentaire de 150 F et plus, recevant un document original personnalisé.

La liste des numéros désignés par tirage au sort sur l'ensemble des talons des bons souscrits qui nous sont parvenus, sera publiée dans le numéro de juillet de notre journal.

Que tous les hommes, les femmes, les abonnés et lecteurs de notre journal qui ont participé à notre souscription des bons de soutien en soient vivement remerciés, comme doit l'être particulièrement Mme Nevoret Renée de Ponsard dans l'Ain qui nous écrit : « malgré mes lourdes difficultés, je vous renvoie les billets de souscription ci-joints, par fidélité à mon époux décédé le 6 février 89 qui me l'avait demandé et dont le vœu le plus cher était que la flamme de la Résistance ne s'éteigne jamais. »

R. R.

## Dans la nuit la Liberté

(Prochain spectacle de Robert Hossein)

A partir du 4 octobre, au Palais des Sports de Paris, Robert Hossein présente un spectacle d'hommage à la Résistance.

Non encore en mesure de préciser davantage, il nous est toutefois possible de citer l'intention de l'auteur, noble, chaleureuse et dont nous attendrions tous la réalisation avec impatience : il y en avait de toutes sortes, de toutes couleurs, de toutes croyances et de tous bords. Un espoir les habitait et les faisait vivre au milieu d'années de tous les dangers. Rester debout pour que la France ne meure pas couchée et que les rêves ne s'écroulent pas à jamais. Beaucoup, de ceux-là, ne se sont pas relevés et dorment dans l'éternité du sommeil des justes. Le courage, parfois même l'inconscience, la dignité, souvent même l'honneur, leur ont fait soulever des montagnes. Ils ont essuyés les balles, affronté la torture, surmonté la douleur. Le prochain spectacle au Palais des Sports, deuxième volet après « La Liberté ou la mort » d'une fresque sur les droits de l'homme, sera un hommage aux combattants du silence. Aux anonymes, aux obscurs, aux sans-grades dont les noms s'effacent, par ci par là, sur les plaques au coin des rues ou au cœur des forêts. Après avoir tissé des réseaux, ils surent écrire la Résistance et s'inscrire dans l'Histoire. Cette dernière étant maintenant rejointe par la fiction, les voilà qui, pour la première fois au théâtre sortent de l'ombre pour entrer dans la lumière.